



Conseil général de Giez
**Commission de gestion-
finances (CoGeFi)**

Rapport

Préavis municipal : No 2024 / 25

Relatif à la demande d'un crédit complémentaire de CHF 52'071.30 au préavis no 2016/19 concernant l'étude en vue de la révision du plan général d'affectation (PGA) (désormais : Plan d'affectation communal PACom).

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

Lors de la séance du mardi 11 juin dernier, la commission de gestion-finances (CoGeFi) en présence de Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Christian Duvoisin, Daniel Hess, Peter Schwegler et Laurence Gadolini (suppléante) s'est penchée sur le préavis 2024/25 relatif à la demande de crédit complémentaire sur le préavis 2016/19 concernant l'étude en vue de la révision du Plan d'affectation communal.

Elle remercie Monsieur Jean-François Jeannin, Syndic, Monsieur Bernard Milliet, Conseiller Municipal en charge des finances, pour leur participation à cette séance,

Ce préavis Municipal n'engendre pas de commentaire particulier sur la nature et le fonds.

Conformément aux recommandations partagées par Monsieur le Préfet lors d'une séance commune en début de législature, il est du devoir de la Municipalité d'informer le Conseil lors de dépassement de préavis préalablement valider par le Conseil, ceci par voie de communication de la Municipalité ou par le biais d'un préavis complémentaire.

Dans le cas présent, le dépassement du crédit d'étude a fait l'objet d'une communication et le montant du dépassement a pu être couvert par la trésorerie courante de la bourse.

Sur la forme, étant donné que ce montant a déjà été dépensé, que l'investissement figure dans les comptes de la bourse 2023 qui fait l'objet du préavis 2024/22,

l'acceptation de ce dernier fait déjà office d'acceptation par le Conseil de ce dépassement.

Par conséquent, sur la base de ce qui précède, la Commissions vous recommande à l'unanimité

- **d'accorder le crédit d'investissement complémentaire de CHF 52'071.30 pour la révision du plan d'affectation communal (PACom).**
- **de financer ce dépassement par un emprunt aux meilleures conditions du moment et/ou par les liquidités courantes.**

Fait à Giez, le 17 juin 2024

Pour la CoGeFi, le rapporteur



Daniel Hess